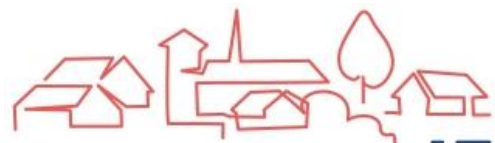




## Convention cadre « opération de revitalisation du territoire » Port-Brillet



Une commune rurale ouvrière éloignée du modèle mayennais

Une population regroupée dans son agglomération

Un territoire contraint dans son développement qui soulève un fort enjeu de densification sur le long terme

Un écrin paysager et naturel remarquable, un patrimoine bâti singulier

Fragilité de certaines populations notamment les séniors, adolescents et jeunes adultes.

Enjeu de mobilité sur le territoire pour l'accès aux services et à l'emploi, liaison avec Laval

Déficit d'image et d'attractivité de la commune, malgré un fort potentiel touristique et de qualité de vie



ATOUTS		FAIBLESSES	
Territoire à mi-chemin de 2 pôles urbains		Réseau routier rural sans desserte régulière de transport en commun	
Présence d'une gare		Un passage à niveau dangereux et qui coupe en deux la commune	
Environnement écologique varié et de qualité		Une attractivité à redynamiser	
Centralité avec services et commerces		Fragilités dans le profil de la population	
Qualité architecturale et diversifiée		Prépondérance de la voiture	
Mixité dans l'offre de logements		Réseau de mobilités douces inadaptés	
Diversité des espaces verts (parc, jardins, ...)		Des espaces verts publics à reconquérir	
Un patrimoine industriel reconnu		Un site pollué et fermé à reconvertir	
OPPORTUNITES		CONTRAINTES	
Une population renouvelée		Une urbanisation contrainte spatialement	
Label Petite ville de Demain et Territoire d'industrie		Des capacités financières limitées	
Une réserve foncière de 8ha en entrée de bourg			
Corridors écologiques à conforter			

Un projet - Synthèse du diagnostic

## Redynamiser la commune :

- Reconquérir la friche industrielle
- Proposer une offre culturelle adaptée au territoire
- Conforter l'offre commerciale et de service

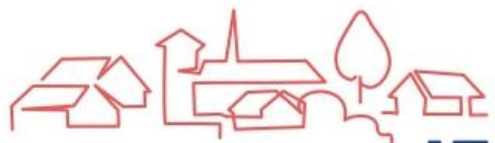
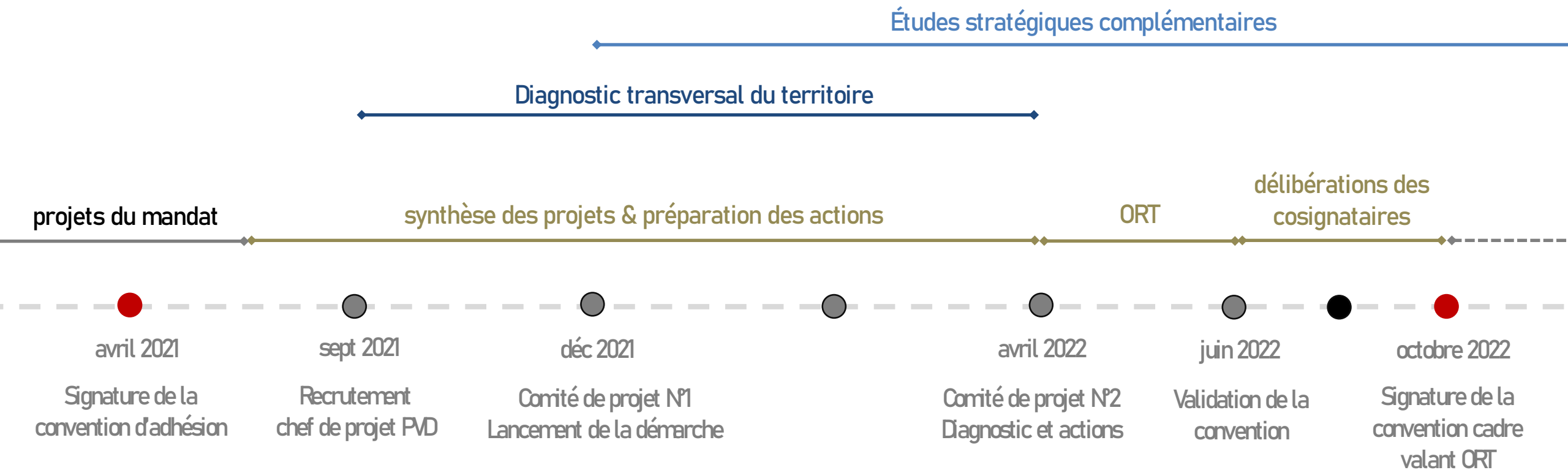
## Mettre du lien entre les habitants :

- Une centralité à conforter et à reconnecter avec les zones d'extensions urbaines récentes
- Réinvestir l'espace public par le biais d'animations et d'équipements ciblés

## Améliorer le cadre de vie communal :

- Densifier les dents creuses & Urbaniser par des formes urbaines innovantes pour préserver les terres naturelles
- reconquérir les espaces de nature et les délaissés urbains





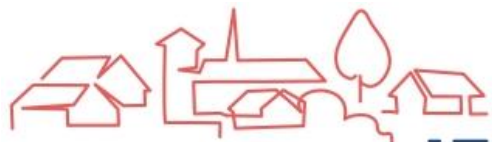
Calendrier du programme « petite ville de demain »

# Lien entre projet de territoire et ville principale du projet au sein de l'EPCI

Article 157 de la loi ELAN : **la convention doit délimiter « le périmètre des secteurs d'intervention**, parmi lesquels figure nécessairement le centre-ville de la ville principale du territoire de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre signataire. Ce périmètre peut également inclure un ou plusieurs centres-villes d'autres communes membres de cet établissement. »

**Une seule ORT par EPCI** associant obligatoirement la ville principale qui doit développer des actions sur son centre-ville. Il est possible d'inclure un ou plusieurs centres-villes d'autres communes membres de cet EPCI.

Lorsque plusieurs communes d'un EPCI souhaitent s'engager dans une ORT, **les services déconcentrés de l'État les accompagnent pour formaliser un projet commun** qui s'exprimera dans une unique convention d'ORT. Leur rôle est de faciliter le dialogue entre ces collectivités.



L'outil « *ORT* » : opération de revitalisation de territoire

# Effets juridiques de l'ORT

Des outils facilitateurs pour accélérer le renouveau des centres-villes

Habitat : dispositifs fiscaux, aides de l'Anah, plan de relance pour la construction durable..

Aménagement et urbanisme : facilitation des procédures d'urbanisme, harmonisation des documents d'urbanisme..

Commerce et activités : aide au commerce et facilitation des projets d'implantation en centre-ville, préemption commerciale, limitation du développement en périphérie..



L'outil « *ORT* » : opération de revitalisation de territoire

Portée par l'EPCI, elle se fonde sur un diagnostic territorial transversal et partagé.

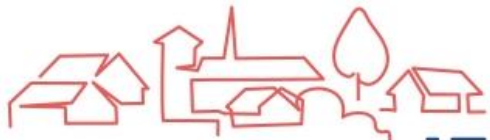
Aborder les thématiques suivantes :

- **L'attractivité commerciale**
- **La réhabilitation** de l'habitat
- **La maîtrise du foncier**
- **La facilitation de projets innovants**
- **une médiation** à une échelle plus élargie
- **les déplacements**
- **un référentiel** en matière de transition énergétique

**S'intégrer dans le cadre des axes de l'ORT de Laval Agglomération pour la définition des orientations stratégiques.**

Un plan d'actions à définir :

- **1 périmètre**
- **un volet dédié en faveur de l'habitat**
- **une durée et un calendrier déterminés (5 ans préconisés)**
- **un plan de financement des actions prévues**
- **leur répartition dans les secteurs d'intervention délimités**
- **les conditions de délégation à des opérateurs**



**L'outil « *ORT* » : opération de revitalisation de territoire**

Durée de 5 ans pour l'ORT sur la durée du mandat  
2022-2026

Un plan d'actions prévisionnel qui s'inscrit dans les axes de  
l'ORT de Laval Agglomération

Proposition d'intégrer un axe supplémentaire



*Axe 1 : De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville*



*Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré*



*Axe 3 : Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions*



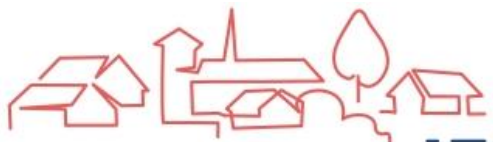
*Axe 4 : Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine*



*Axe 5 : Fournir l'accès aux équipements, services publics et à une offre culturelle et de loisirs*



*Axe 6 : Transition écologique du territoire*



L'outil « *ORT* » : les axes de réflexion



### Zone agglomérée de la commune :

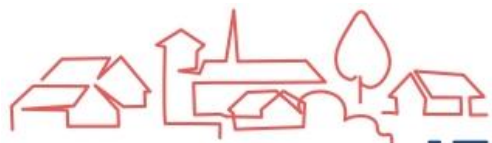
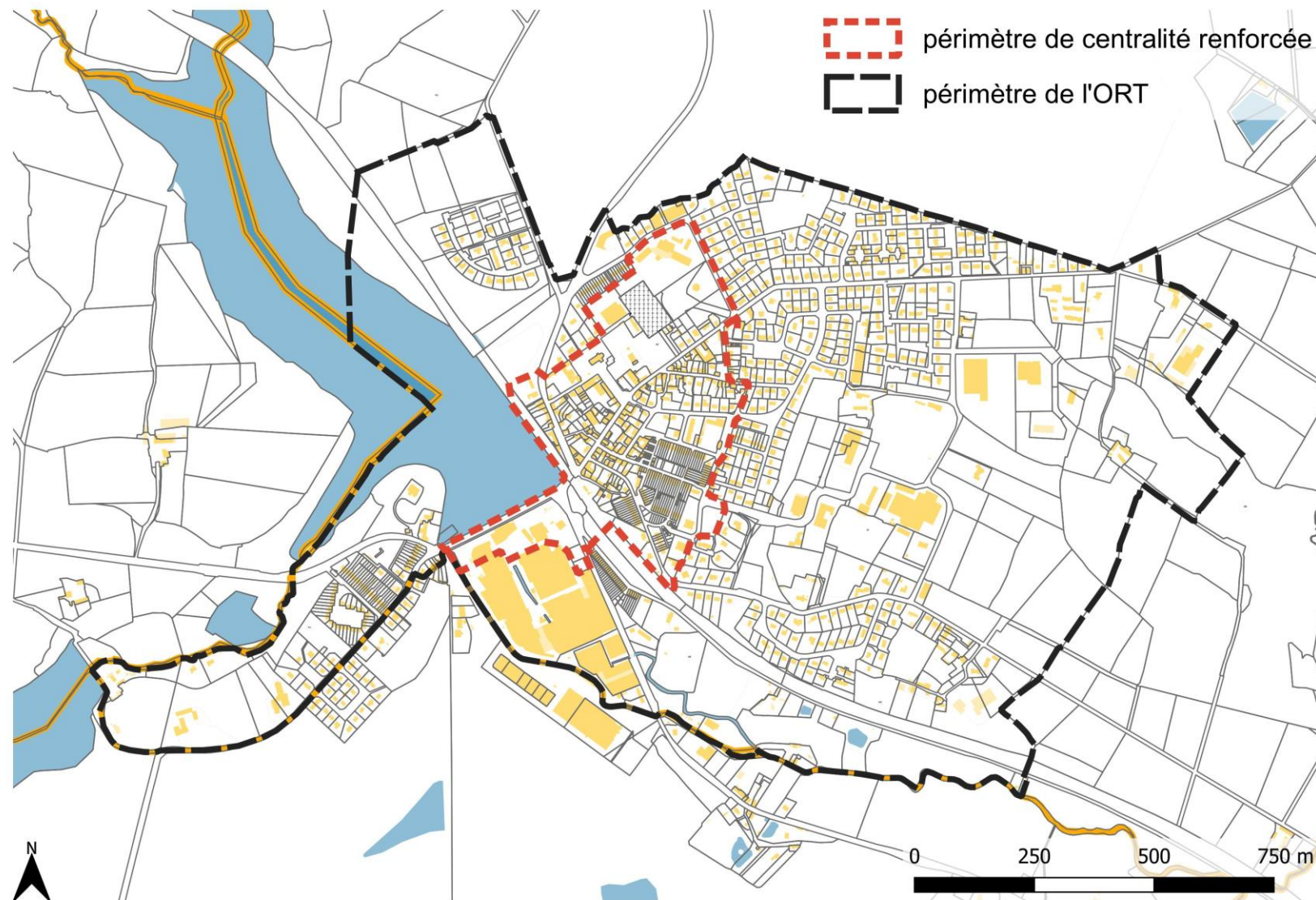
- Enjeu du maintien de la densité
- Actions réparties sur le secteur

### Intégrer le quartier de la charpenterie :

- y déployer des actions
- connexion avec la MFR et l'E-PAD
- Lien avec l'autre étang
- Lien avec Saint Pierre la Cour

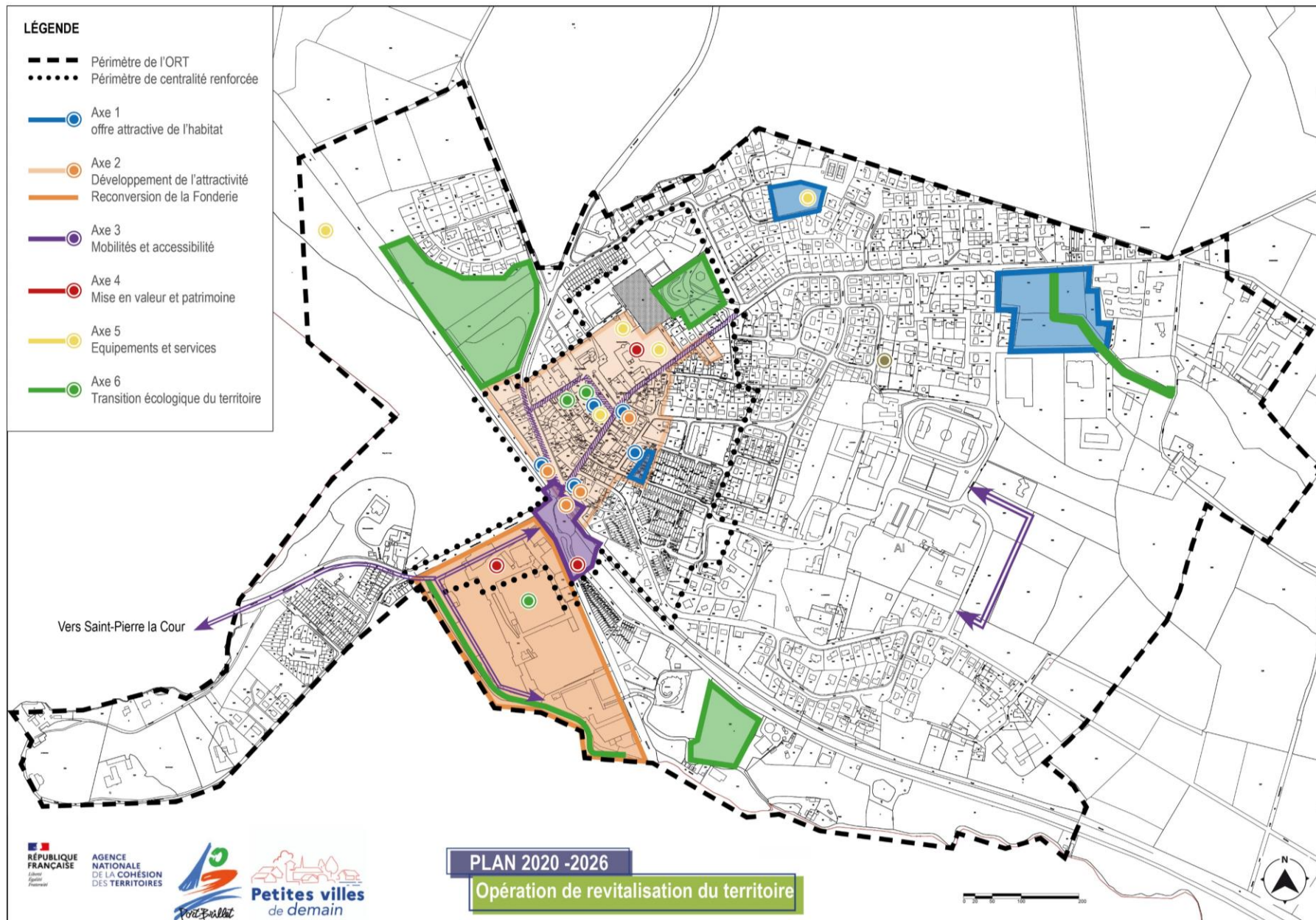
### Proposer des actions extra-communales :

- Gestion du site économique de la fond
- Gestion du Libaret
- Gestion du quartier Charpenterie



L'outil « *ORT* » : le périmètre

# Actions de l'ORT



Axe 1 : De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville

Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré

Axe 3 : Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions

Axe 4 : Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine

Axe 5 : Fournir l'accès aux équipements, les services publics et l'offre culturelle et de loisirs

Axe 6 : transition écologique du territoire



L'outil « ORT » : les actions



Merci de votre attention

